



AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT N°18-008

1. Dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière, l'Union Européenne a mis en place un Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique pour contribuer à stimuler le développement économique et la stabilité sociale en créant des opportunités pour l'emploi des jeunes, des femmes et des migrants potentiels et de retour. Le consortium d'agences composé de la SNV (lead), d'ICCO, de WASTE, (toutes des agences néerlandaises) et de l'APEJ a bénéficié de 20 000 000 d'Euros (13 milliards de FCFA) sur ce fonds pour la mise en œuvre du projet « l'emploi des jeunes crée des opportunités ici au Mali ». L'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) dispose d'une dotation financière et a l'intention d'utiliser une partie de ce fonds pour l'atteinte de :

Résultat 2.3 : PME dans le secteur agro-alimentaire sont créées ;

Résultat 2.4 : PME dans le secteur de l'artisanat utilitaire sont créées.

Les activités du projet vont contribuer à stimuler le développement économique et la stabilité sociale en créant des opportunités d'emploi pour 8620 jeunes, femmes et migrants potentiels et de retour à travers le développement des chaînes de valeur horticole, la gestion des déchets, l'agro-alimentaire et l'artisanat utilitaire dans les régions de Kayes, Koulikoro, Gao et le District de Bamako.

L'une des problématiques de l'emploi des jeunes, réside dans leur faible capacité technique d'entreprendre c'est pourquoi dans cadre de ce projet, il est attendu que la situation des jeunes de 18 à 40 ans, de même que leurs capacités techniques et de gestion, s'améliorent à travers la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement de compétences de base, techniques et entrepreneuriales, qui est mise en articulation avec des opportunités de marché.

Ainsi, dans sa Logique d'intervention, le projet prévoit la formation pendant 10 jours de l'ensemble des 8 620 jeunes bénéficiaires sur le module unique de base (Gestion d'entreprise et compétence de vie) préalablement conçu par un facilitateur.

Pour la réalisation de cette activité de formation, il est prévu le recrutement et la formation de 32 formateurs soit 8 formateurs par zone d'intervention. Ces formateurs seront chargés de former à leur tour les jeunes sur le module unique de base et d'assurer leur suivi accompagnement post financement.

2. Par le présent avis, elle invite donc les Consultants individuels à manifester leur intérêt pour la formation de jeunes en Gestion d'entreprise et compétence de vie. Sont notamment attendus des Consultants, les services ci-après :
- i. Sensibiliser et former les jeunes sur le concept « Gestion d'entreprise et compétence de vie » ;
 - ii. Assurer une formation approfondie sur une courte durée (10 jours) ;
 - iii. Encadrer et appuyer ces jeunes pour le recueil des informations et la préparation de leurs plans d'affaires simplifiés ;
 - iv. Finaliser avec les jeunes les plans d'affaires simplifiés élaborés par les jeunes avant leur transmission aux structures membres du consortium ;

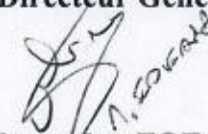
- v. Suivre et accompagner les jeunes pendant une période de 06 mois pour s'assurer de la bonne mise en œuvre et le développement de leur entreprise.
3. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations assez récentes indiquant leur aptitude à réaliser les services (Diplômes, Expériences similaires).
4. Le dossier de candidature doit comprendre : une lettre de manifestation d'intérêt (datée et signée), un CV avec les attestations justifiant l'expérience du Consultant et une copie certifiée conforme à l'originale du diplôme du Consultant.
5. Il doit être fourni en deux (2) exemplaires dont un original. L'original et la copie doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention « Manifestation d'intérêt pour la formation de jeunes en Gestion d'entreprise et compétence de vie ».
6. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent parvenir sous pli fermé au plus tard le **jeudi 1^{er} février 2018 à 16 heures précises** à l'adresse suivante :
 - i. Direction Générale de l'APEJ, sise à Hamdallaye ACI 2000 – Près du Monument de l'Obélisque – BP : E 2584 - Bamako, Tél. : 20 29 64 55 / 56.
7. L'analyse des dossiers se fera en deux étapes :
 - a) la vérification de la fourniture et de la conformité des documents exigés ;
 - b) l'évaluation technique sommaire qui porte sur la qualification (**notée sur 40 points**) et l'expérience du Consultant (**notée sur 60 points**) au cours des cinq (5) dernières années, à raison de vingt (20) points par mission similaire exécutée ;
8. Sur la base de leur qualification et de leur expérience, des Consultants seront retenus conformément au Décret N°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, portant code des marchés publics et des délégations de service public.

Les modules sont déjà élaborés par un Consultant avec un plan de séance, un planning de déroulement et une méthodologie d'animation. Les candidats retenus ne feront plus de proposition de méthodologie et de planning mais entameront directement la négociation financière avec l'APEJ. Après cette négociation, ils bénéficieront d'une formation sur lesdits modules par le concepteur avant la notification de l'ordre de service.

9. Pour toutes informations supplémentaires au sujet des services à fournir, les intéressés peuvent s'adresser au Département Administration et Finances à la Direction Générale de l'APEJ tous les jours ouvrables, du lundi au jeudi de 08 heures à 16 heures et le vendredi de 08 heures à 17 heures 30 minutes.

Bamako, le 15 janvier 2018

Le Directeur Général


Mahamadou FOFANA





AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

AVIS DE REUNION N° 18-004 /APEJ-DG-DAF

Le Chef du Département Administration et Finances de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) convie en réunion le **lundi 05 février 2018 à 10 heures 30 minutes** dans la salle de réunion de la Direction Générale de l'APEJ, les personnes ci-après :

- Le Coordinateur du Projet « L'Emploi des jeunes créé des opportunités, ici au Mali » ou son représentant ;
- Le Chef du Département Entrepreneurat Jeunesse de l'APEJ ou son représentant ;
- Le Conseiller Juridique de l'APEJ ou son représentant ;
- Un représentant de la Coordination du Projet « L'Emploi des jeunes créé des opportunités, ici au Mali » basé à la SNV;
- Le Chef de la Cellule de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;
- Le Spécialiste en Passation des Marchés de l'APEJ.

Ordre du jour :

Séance d'ouverture et examen des dossiers de manifestation d'intérêt concernant la sélection de Consultants individuels pour la formation de jeunes en Gestion d'entreprise et compétence de vie dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « L'Emploi des jeunes créé des opportunités, ici au Mali » .

Bamako, le 30 janvier 2018



Le Chef du DAF

Aly KEBE



AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

DECISION N° 18 - - 021 /APEJ-DG-DAF

PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION DE DEPOUILLEMENT ET DE JUGEMENT DES DOSSIERS DE
MANIFESTATION D'INTERET DANS LE CADRE DU RECRUTEMENT DE CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR LA
FORMATION DE JEUNES EN GESTION D'ENTREPRISE ET COMPETENCE DE VIE DANS LE CADRE DE LA MISE EN
OEUVRE DU PROJET « EJOM »
(AMI N°18 - 008)

Le Directeur Général de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes

- Vu la Loi N° 03 - 031 du 25 août 2003 portant création de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes, modifiée par la loi N°2014-068/AN-RM du 31 décembre 2014 ;
Vu le Décret N° 03 - 380 / P - RM du 19 septembre 2003 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes, modifié par le Décret N°2015-0066/P-RM du 13 février 2015 ;
Vu le Décret N°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;
Vu le Décret N°2017-0989/P-RM du 20 décembre 2017, portant nomination du Directeur Général de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) ;
Vu l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret N°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;
Vu l'Avis de Manifestation d'Intérêt N°18-008 relatif au recrutement de Consultants individuels pour la formation de jeunes en Gestion d'entreprise et compétence de vie dans le cadre de la mise œuvre du Projet « EJOM ».

DECIDE

Article 1^{er} : Il est créé une commission de dépouillement et de jugement des dossiers de manifestation d'intérêt relatifs à la sélection de Consultants individuels pour la formation de jeunes en Gestion d'entreprise et compétence de vie dans le cadre de la mise œuvre du Projet « EJOM ».

Article 2 : La Commission est composée des personnes ci-après :

- Le Chef du Département Administration et Finances de l'APEJ, représentant le Directeur Général de l'APEJ (**Président**) ;
- Le Coordinateur du Projet « L'Emploi des jeunes créé des opportunités, ici au Mali » ou son représentant (**Membre**) ;
- Un représentant de la Coordination du Projet « L'Emploi des jeunes créé des opportunités, ici au Mali » basé à la SNV (**Membre**) ;
- Le Conseiller Juridique de l'APEJ ou son Représentant (**Membre**) ;
- Le Chef du Département Entrepreneurat Jeunesse de l'APEJ ou son représentant (**Membre**) ;
- Le Spécialiste en Passation des Marchés de l'APEJ (**Rapporteur**).

Article 3 : Le Chef de Cellule de Passation de Marchés Publics auprès du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à l'ouverture des plis, en tant qu'observateur.

Article 4 : Les travaux de la commission sont prévus pour le **lundi 05 février 2018** et jours suivants s'il y a lieu à **10 heures 30 minutes** dans la salle de réunion de la Direction Générale de l'APEJ.

Article 5 : Les résultats des travaux de la commission de dépouillement et de jugement des offres doivent être déposés pour approbation dans un délai de sept (7) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Article 6 : Le Chef du Département Administration et Finances de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes est chargé de l'application de la présente décision.

Ampliations :

- Original..... 1
- Intéressés..... 7
- DAF..... 1
- Archives..... 1/10



Bamako, le 30 janvier 2018

Le Directeur Général

Mahamadou FOFANA